

Référentiel de compétences et de certification

Consolider les comptes selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

1. Détermination du périmètre à consolider et élaboration du reporting selon les normes IFRS		Modalités d'évaluation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	
Détermination du périmètre		<p>Le référentiel propose une seule modalité d'évaluation qui couvre les deux activités.</p> <p>Mode : Étude de cas pratique sur l'analyse, la détermination d'un périmètre à consolider et la présentation de comptes consolidés aux normes IFRS avec variations de périmètre.</p> <p>Durée : 4 heures</p> <p>Modalités d'évaluation : A partir d'un cas pratique : simulation sur Excel avec les états financiers d'un groupe de sociétés constitué de différentes entités, il est demandé au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> . de déterminer la nature des liens et des contrôles des entités, . de calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt, . de déterminer le périmètre de consolidation, . d'appliquer une méthode de consolidation en justifiant son choix, . d'homogénéiser les comptes, . de produire un reporting exhaustif en IFRS avec constatation de retraitements.
<p>C1. Analyser les entités du groupe à consolider au regard de la nature des liens et de leurs caractéristiques en termes de contrôle (exclusif ou conjoint) ou d'influence et de la nature des partenariats dans le cas des contrôles conjoints (coactivités ou co-entreprises), sur la base des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 pour déterminer le périmètre de consolidation.</p>	<p>Compétence C1/ 1^{er} critère. La réglementation IFRS relative à la détermination du périmètre est connue</p> <p>Compétence C1/2^{ème} critère. La nature des liens des entités du groupe avec la mère est correctement identifiée.</p>	
<p>C2. Réaliser les calculs de pourcentages de contrôle et des pourcentages d'intérêts des entités du groupe pour appliquer la méthode de consolidation adéquate (intégration globale, intégration selon la quote-part détenue ou mise en équivalence) à chaque entité du périmètre selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 18.</p>	<p>Compétence C2/1^{er} critère. Le calcul des pourcentages de contrôle et d'intérêt est correct.</p> <p>Compétence C2/2^{ème} critère. La méthode de consolidation retenue est argumentée et cohérente.</p>	
Elaboration et contrôle du reporting consolidé en normes IFRS.		<ul style="list-style-type: none"> . d'établir et de présenter les états consolidés d'un groupe de sociétés selon les normes IFRS. <p>Le candidat doit en particulier traiter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Identifier et éliminer les opérations réciproques, . Identifier et éliminer les titres de participation et déterminer les intérêts minoritaires, . Identifier et éliminer les résultats internes, . Calculer et contrôler les impôts différés et établir la preuve d'impôt, . Comptabiliser les écarts d'évaluation et déterminer le goodwill dans le cadre d'une prise de contrôle. <p>Les états financiers élaborés et</p>
<p>C1. Déterminer les retraitements à effectuer dans les comptes des filiales pour homogénéiser les comptes des entités à consolider en normes IFRS.</p>	<p>Compétence C1/1 critère. L'homogénéisation des comptes aux normes IFRS à partir des écritures de retraitement est acquise.</p>	
<p>C2. Valider et analyser le reporting en IFRS des comptes à consolider en s'appuyant sur le référentiel IFRS pour s'assurer de l'exhaustivité de ces retraitements.</p>	<p>Compétence C2/1 critère. Le candidat est en mesure de contrôler le reporting groupe en normes IFRS et d'analyser les principales divergences avec le référentiel local.</p>	
<p>C3. Vérifier la conversion des comptes des entités dans la devise de consolidation s'ils sont établis dans une autre devise et analyser leurs écarts de conversion pour valider leur traitement et leur adéquation avec les normes en vigueur.</p>	<p>Compétence C3/1 critère. Le candidat est en capacité de contrôler et d'analyser les effets de la conversion en consolidation.</p>	
2. Elaboration des comptes consolidés et traitement des variations de périmètre		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	
<p>C1. Mettre en place un système d'identification et de contrôle des opérations réciproques, ainsi que des résultats internes (marge sur stock, cession d'actif, dividendes versés, ...) afin de s'assurer de leur élimination dans le processus de consolidation.</p>	<p>Compétence C1/1^{er} critère. L'identification et l'élimination des opérations réciproques sont constatées.</p> <p>Compétence C1/2^{ème} critère. L'identification et l'élimination des résultats internes sont constatées.</p>	
<p>C2. Calculer les impôts différés en fonction de la situation fiscale et des règles spécifiques aux entités du groupe afin de déterminer et de contrôler, au moyen de l'établissement de la preuve d'impôt, les montants comptabilisés dans les comptes consolidés.</p>	<p>Compétence C2/1 critère. Le candidat montre sa capacité à identifier les bases d'impôts différés, à en déterminer le montant à comptabiliser et à les contrôler au moyen de l'établissement de la preuve d'impôt.</p>	

Référentiel de compétences et de certification

Consolider les comptes selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

<p>C3. Déterminer les capitaux propres du groupe (partage groupe minoritaire ou évaluation des titres mis en équivalence) en constatant l'élimination des titres de participation pour une présentation conforme dans les états financiers consolidés.</p>	<p>Compétence C3/1^{er} critère. L'identification et l'élimination des titres de participation sont constatées. Compétence C3/2^{ème} critère. La détermination du partage des capitaux propres entre groupe et minoritaires pour les entités contrôlées est acquise. Compétence C3/3^{ème} critère. L'évaluation et la présentation des effets de la mise en équivalence est acquise.</p>	<p>présentés par le candidat doivent être complets, corrects, répondre aux normes IFRS et comprendre notamment le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie consolidés.</p>
<p>C4. Examiner les différentes variations du périmètre (entrées, sorties, variation de pourcentage d'intérêts) pour définir le traitement adéquat.</p>	<p>Compétence C4/1 critère. Le candidat caractérise les différentes situations de variations du périmètre en normes IFRS et identifie le traitement approprié à effectuer.</p>	<p>Le jury se prononce à partir des états réalisés sur Excel au travers d'une grille de notation reprenant les critères ci-contre.</p>
<p>C5. Calculer les écarts d'évaluation et de goodwill ainsi que les autres impacts (notamment le calcul du résultat de cession consolidé) affectant les états financiers en IFRS pour les comptabiliser.</p>	<p>Compétence C5/1^{er} critère. Le calcul des écarts d'évaluation et du goodwill sont correctement réalisés, comptabilisés et suivis. Compétence C5/2^{ème} critère. Le résultat de cession consolidé est correctement déterminé selon les normes IFRS et le constat des effets de la perte de contrôle d'une entité du groupe sur les états financiers consolidés est aussi correctement réalisé. Compétence C5/3^{ème} critère. Les conséquences en consolidation des variations de pourcentages d'intérêts sur des entités consolidées sans changement de méthodes de consolidation sont appliquées.</p>	
<p>C6. Etablir le bilan, le compte de résultat net et le compte de résultat global, afin de les présenter selon les normes IFRS.</p>	<p>Compétence C6/1 critère. Le candidat établit de façon structurée et finalisée les documents : bilan, compte de résultat net et compte de résultat global.</p>	
<p>C7. Etablir le tableau de variation des capitaux propres consolidé en normes IFRS pour vérifier le bouclage des capitaux propres et les effets des variations de périmètre.</p>	<p>Compétence C7/1^{er} critère. Le candidat établit et contrôle correctement le tableau de variation des capitaux propres. Compétence C7/2^{ème} critère. Le candidat contrôle les principaux traitements de consolidation et les effets des variations de périmètre en utilisant le tableau de variations des capitaux propres consolidés.</p>	
<p>C8. Etablir le tableau des flux de trésorerie consolidé en normes IFRS pour expliquer la formation de la trésorerie du groupe et la cohérence des variations bilantielles.</p>	<p>Compétence C8/1^{er} critère. Le candidat établit et contrôle correctement un tableau des flux de trésorerie consolidé. Compétence C8/2^{ème} critère. Le candidat valide la cohérence des comptes consolidés et les effets des variations de périmètre en utilisant le tableau des flux de trésorerie.</p>	
<p>C9. Assurer une veille active et continue sur les méthodologies et techniques de consolidation ainsi que sur les normes IFRS, afin d'en garantir un traitement conforme à la réglementation en vigueur, capitaliser et se perfectionner sur son domaine d'expertise.</p>	<p>Compétence C9/1 critère. Le candidat montre sa capacité à faire évoluer ses pratiques en tenant compte de la dernière réglementation en vigueur.</p>	